Thematics Europe Selection

REPORTING MENSUEL

COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE - EXCLUSIVEMENT POUR LES INVESTISSEURS PROFESSIONNELS OU NON PROFESSIONNELS INVESTIS DANS LE FONDS [1]

CLASSE D'ACTIONS : R/C (EUR) - FR0010058529

Octobre 2026

Politique d'investissement

• Un portefeuille sans contraintes et relativement concentré, avec une part active (active share) élevée par rapport aux principaux indices actions Europe/Euro.
• Identifie les sociétés ayant un profil rendement/risque jugé attractif selon Mirova, portées par des tendances séculaires.
• Inclut les principes Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance tant dans le processus de sélection que d'allocation du capital.
• Un fonds éligible au PEA dont au moins 75% de l'actif net est investi en actions au sein de l'Espace Economique Européen.
• Ce Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.
• Proportion minimale d'alignement taxonomie : 0%
• Proportion minimale d'investissements durables : 30%
• Classification SFDR : Art. 8

LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT PAS DES RENDEMENTS FUTURS.

Croissance de 10 000 (EUR) (du 31/10/2016 au 30/10/2026)

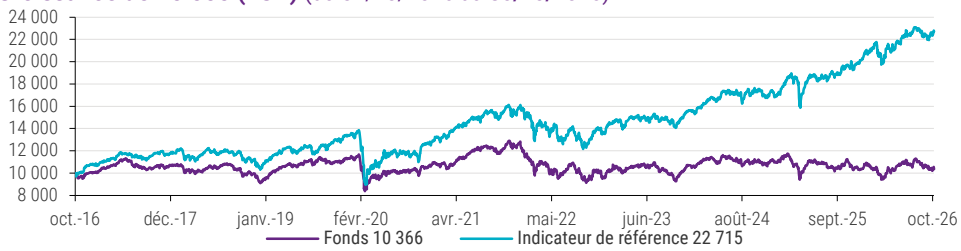

Benchmark avant le 30/07/2021 : MSCI EUROPE DNR €. Du 30/07/2021 au 03/10/2022 : EURO STOXX (C) TR €. Depuis le 03/10/2022 : MSCI EUROPE DNR €.

Performances annuelles (%)

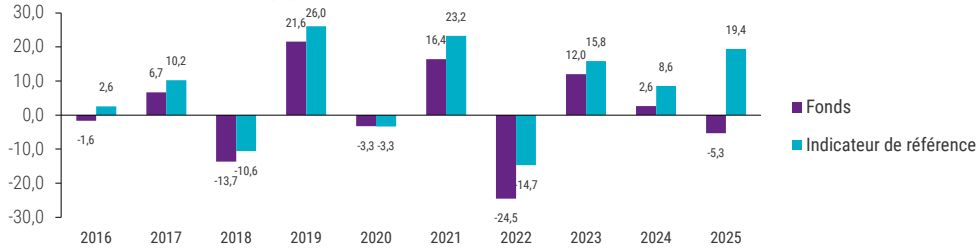

PERFORMANCE (%)	Fonds	Indicateur de référence
1 mois	-2,25	2,15
3 mois	-3,68	0,15
Début année	-0,33	11,99
1 an	-5,54	16,03
3 ans	10,40	60,26
5 ans	-15,00	45,64
10 ans	3,66	127,15
Depuis la création	1 556,54	-

INDICATEURS DE RISQUE	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité du fonds (%)	15,95	14,67	16,20	15,23
Volatilité de l'indicateur de référence (%)	12,47	12,54	14,56	16,00
Tracking Error (%)	8,34	7,43	8,32	8,30
Ratio de Sharpe du fonds*	-0,48	0,04	-0,33	-0,03
Ratio de Sharpe de l'indicateur de référence*	1,12	1,13	0,39	0,48
Ratio d'information	-2,59	-1,84	-1,32	-0,99
Alpha (%)	-21,97	-12,32	-10,40	-6,34
Bêta	1,09	1,01	0,96	0,82
R^2	0,73	0,74	0,74	0,74

** Taux sans risque : performance sur la période de l'EONIA capitalisé, chainé avec l'€STR capitalisé depuis le 30/06/2021, si applicable. Données calculées sur un pas hebdomadaire.*

PERFORMANCE ANNUALISÉE (%) (fin de mois)	Fonds	Indicateur de référence
3 ans	3,35	17,02
5 ans	-3,20	7,81
10 ans	0,36	8,55
Depuis la création	7,02	-

PERFORMANCE ANNUALISÉE (%) (fin de trimestre)	Fonds	Indicateur de référence
3 ans	2,00	14,80
5 ans	-2,07	8,24
10 ans	0,27	8,23
Depuis la création	7,09	-

Certaines performances plus récentes peuvent ressortir inférieures ou supérieures. La valeur du capital et les rendements évoluant au fil du temps (notamment du fait des fluctuations de change), le prix de rachat des actions sera supérieur ou inférieur à leur prix initial. Les performances indiquées sont calculées sur la base de la VL (valeur liquidative) de la classe d'actions, et sont nettes de tous les frais applicables au fonds, mais ne comprennent pas les commissions de vente, les taxes ou les frais de l'agent payeur, et supposent que les dividendes éventuels sont réinvestis. Si ces commissions avaient été prises en compte, les rendements auraient été inférieurs. La performance d'autres classes d'actions sera supérieure ou inférieure en fonction des écarts entre les commissions et les frais d'entrée. Pendant les périodes où certaines classes d'actions ne sont pas souscrites ou pas encore créées (les « classes d'actions inactives »), la performance est calculée sur la base de la performance réelle d'une catégorie de parts active du fonds dont la société de gestion estime que les caractéristiques sont les plus proches de celles de la catégorie de parts inactive concernée. Elle est ajustée pour tenir compte des différences entre les ratios de frais totaux (TER) et, le cas échéant, de la conversion de la valeur liquidative de la catégorie active dans la devise dans laquelle la catégorie inactive est libellée. La performance indiquée pour la catégorie de parts inactive résulte d'un calcul fourni à titre informatif.

Veuillez lire les notes complémentaires fournies en fin de document pour prendre connaissance d'informations importantes.

[1] Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.

SPÉCIFICITÉS DU FONDS

Objectif d'investissement

Le FCP a pour objectif d'obtenir une performance, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, supérieure à celle des marchés actions européens en tirant parti de la dynamique des valeurs européennes liées à plusieurs thématiques gérées par le gestionnaire telle que l'intelligence artificielle et la robotique, la sécurité, l'économie de l'abonnement, l'eau et la santé. L'ensemble des valeurs constituant le portefeuille comprend systématiquement des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »).

Rating Morningstar ™

★| 30/09/2026

Catégorie Morningstar ™

Europe Flex-Cap Equity

Indicateur de référence

MSCI EUROPE NET TR EUR INDEX

L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds.

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Classification AMF	Actions internationales
Forme juridique	Fonds Commun de Placement
Création de la classe d'actions	24/06/1985
Fréquence de valorisation	Quotidienne
Dépositaire	CACEIS BANK
Devise	EUR
Heure limite de centralisation	13:30 CET J
Actif net	EURm 498,6
Horizon d'investissement recommandé	> 5 ans
Type d'investisseur	Vente au détail

CLASSES D'ACTIONS DISPONIBLES

Classe d'actions	ISIN	Bloomberg
R/C (EUR)	FR0010058529	AAACSVI FP
R/D (EUR)	FR0010062695	AAADSVI FP

PROFIL DE RISQUE

Risque plus faible — Risque plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de l'indicateur synthétique de risque repose sur des données historiques.

En raison de son exposition aux marchés d'actions, le Fonds peut subir une volatilité significative, que son classement dans l'indicateur susmentionné reflète.

La politique d'investissement du Fonds l'expose principalement aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital**
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque lié aux titres des pays émergents
- Risque actions
- Taux de change
- Risque de taux
- Risque petites et moyennes capitalisations
- Risque lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et à la gestion des garanties financières
- Valeurs immobilières et REIT

Le Fonds est soumis à des risques de durabilité.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section détaillant les risques spécifiques, située à la fin du présent document.

Thematics Europe Selection

Analyse du portefeuille au 30/10/2026

ALLOCATION D'ACTIFS (%)	Fonds
Actions	99,1
OPC Monétaires	0,5
Liquidités	0,4
Total	**100,0**

en % de l'actif net

PRINCIPAUX ÉMETTEURS (%)	Fonds
ASML HOLDING NV	5,5
NOVONESIS NOVOZYMES B	3,8
ESSILORLUXOTTICA SA	3,6
THALES SA	3,4
SCHNEIDER ELECTRIC SE	3,4
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	3,2
AIRBUS SE	2,9
LONZA GROUP AG	2,8
DANONE SA	2,8
HALMA PLC	2,8
Total	**34,1**
Nombre d'émetteurs en portefeuille	**56**

OPC exclus, en % de l'actif net

RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (%)	Fonds	Indicateur de référence
Espace Économique Européen	84,9	61,3
Autres Pays	14,2	38,7
Trésorerie	0,9	-

RÉPARTITION SECTORIELLE (%)	Fonds	Indicateur de référence
Industrie	32,9	17,8
Technologies de l'information	17,6	9,0
Produits financiers	15,7	23,9
Santé	11,8	14,2
Services collectifs	10,7	5,0
Matériaux	6,7	5,3
Produits de première nécessité	2,8	9,1
Consommation discrétionnaire	1,0	6,0
Energie	-	6,0
Services de communication	-	3,2
Immobilier	-	0,5
Trésorerie	0,9	-

Nomenclature MSCI, en % de l'actif net

RÉPARTITION PAR TAILLE DE CAPITALISATION (%)	Fonds	Indicateur de référence
< 10 Mrds USD	15,5	1,8
10 à 50 Mrds USD	35,2	29,5
50 à 200 Mrds USD	40,6	44,8
> 200 Mrds USD	7,9	23,9
Trésorerie	0,9	-

en % de l'actif net

FRAIS

Frais courants	1,71%
Commission de souscription max	2,00%
Commission de rachat max	0,00%
Commission de surperformance	0,00%
Minimum d'investissement	-
VL (30/10/2026)	1 141,62 EUR
Détachement de coupon le 16/04/1993	3,62 EUR

Les Frais courants comprennent les Frais de gestion et les Frais d'administration. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la définition en fin de document.

GESTION

Société de gestion
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Investment manager
MIROVA

Mirova, affilié de Natixis Investment Managers, est une société de gestion dédiée à l'investissement durable. Grâce à sa gestion de conviction, l'objectif de Mirova est de combiner création de valeur sur le long terme et développement durable. Pionniers dans de nombreux domaines de la finance durable, les talents de Mirova ont pour ambition de continuer à innover afin de proposer à leurs clients des solutions adaptées à leurs besoins et à fort impact.

Siège social	Paris
Fondé	2014
Actifs sous gestion (milliards)	39.4 USD / 34.2 EUR (31/07/2026)

Gérants de portefeuille

Ronald Petitjean est gérant de portefeuille actions chez Mirova depuis janvier 2022. Il a travaillé comme gérant de portefeuilles actions au sein du Groupe La Française de 2000 à 2022. Ronald Petitjean est diplômé de l'Université Panthéon Assas (Paris II), SFAF et a le diplôme du CFA ESG.

Thomas DHAINAUT a débuté sa carrière chez Louvre gestion en tant que gérant actions Européennes puis chez HSBC Private bank avant de rejoindre Sycomore Asset management en 2005 pour gérer des fonds France allcaps et des fonds thématiques européens jusqu'en 2020. Il rejoint ensuite La Française en tant que Head of Global Equity et gère les fonds Carbone impact euro et Carbon Impact Global. A rejoint Mirova en juin 2025 en tant que gérant de portefeuille.

INFORMATION

Questions sur le prospectus
E-mail : ClientServicingAM@natixis.com

Source : Natixis Investment Managers Operating Services sauf indication contraire
En raison d'une gestion dynamique, les caractéristiques des portefeuilles sont susceptibles de changer. Toute référence à des titres ou à des secteurs d'activité spécifiques ne doit pas être considérée comme une recommandation.

Thematics Europe Selection

Article 8

Rapport sur la durabilité du fonds au 30/10/2026

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES AU FONDS[1]

NOS ENGAGEMENTS SFDR

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR et présente les caractéristiques suivantes

	Engagement minimum (%)	Exposition actuelle (%)
Investissements durables	30,0	91,9
Investissements durables avec un objectif environnemental	5,0	56,7
Investissements durables avec un objectif social	5,0	35,3

Part du total de l'actif net y compris liquidités, créances et dettes (représentant 100 % des investissements du fonds).
Notre définition de l'investissement durable : Entreprises ou activités qui contribuent à la réalisation d'un ou plusieurs ODD par le biais de leurs produits et services et/ou de leurs processus, et qui démontrent une capacité suffisante à atténuer leurs risques environnementaux, sociaux et de gouvernance par le biais de leur stratégie, politiques et pratiques en matière de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), garantissant ainsi la limitation des impacts négatifs sur la réalisation des ODD.
Pour plus d'informations, veuillez consulter le glossaire.

ALIGNEMENT SUR LA TAXONOMIE DE L'UNION EUROPÉENNE

	Engagement minimum (%)	Alignement (%)
Fonds	0,0	9,8
Indicateur de référence	Sans objet	5,2

Part du total de l'actif net y compris liquidités, créances et dettes (représentant 100 % des investissements du fonds).
L'alignement sur la taxonomie se réfère à une activité économique éligible qui contribue de manière substantielle à l'un au moins des objectifs climatiques et environnementaux, sans nuire ce faisant de manière significative aux autres objectifs et en respectant les normes minimales en matière de droits de l'homme et de normes du travail.

L'alignement sur la taxonomie représente la part de l'investissement de l'actif net du Fonds dans des sociétés dont les activités économiques sont alignées sur un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis par la taxonomie de l'Union Européenne.

ANALYSE INTERNE MIROVA

RÉPARTITION PAR OPINION D'IMPACT DURABLE

Part du total de l'actif net hors créances et dettes (représentant 100 % des investissements du fonds)

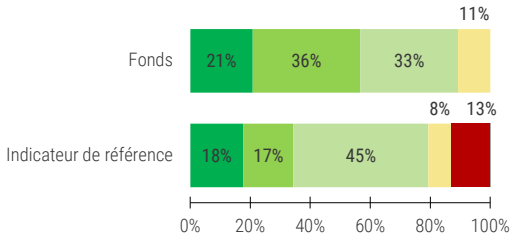

Atteinte des ODD

- Impact positif fort
- Impact positif modéré
- Impact positif faible
- Impact négligeable
- Impact négatif
- Non pris en charge par Mirova ou d'autres prestataires externes

L'opinion d'impact durable vise à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations Unies. Les données sont évaluées en interne par les analystes de Mirova qui suivent des directives d'évaluation qualitative robustes et rigoureuses. Lorsqu'un titre n'est pas inclus dans le périmètre d'évaluation interne de Mirova, les données externes fournies par ISS ESG sont utilisées et traitées par le modèle d'évaluation interne de Mirova.
Au niveau du fonds, 49% des actifs gérés sont traités à l'aide des évaluations internes de Mirova et 51% à l'aide des données d'ISS ESG. Au niveau de l'indicateur de référence, 22% de l'encours sont évalués à partir des évaluations internes de Mirova et 78% à partir des données d'ISS ESG.
Pour plus d'informations sur ISS ESG et les ODD, veuillez consulter le glossaire. Pour en savoir plus sur notre méthodologie, veuillez consulter le site : www.mirova.com/en/our-approach-impact-esg-assessment.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Pourcentage de l'actif net total, y compris les créances et les dettes

	Thèmes des ODD	Mesure dans laquelle un actif contribue aux ODD correspondant à chaque pilier	
		Fonds	Indicateur de référence
ENVIRONNEMENT	CLIMAT Limiter les émissions de gaz à effet de serre pour limiter la hausse de la température mondiale en dessous de 2°C	70%	52%
ENVIRONNEMENT	BIODIVERSITÉ Maintenir les éco-systèmes terrestres et marins dans les conditions écologiques les plus favorables	40%	24%
SOCIAL	OPPORTUNITÉS SOCIALES Promouvoir le développement socio-économique par l'accès aux services essentiels, à la santé et à l'éducation	28%	21%
SOCIAL	CAPITAL HUMAIN Fournir des conditions de travail favorisant l'épanouissement personnel et le bien-être ainsi qu'une plus grande diversité et inclusion	75%	69%

17 objectifs de développement durable ont été adoptés par l'ONU en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Vous pouvez consulter un aperçu de tous les ODD (1-17) sur le site Web de l'ONU : www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/. Ce graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux objectifs de développement durable des Nations Unies («ODD»). Pour illustrer les principaux impacts durables de nos investissements, quatre piliers d'impact ont été développés, deux environnementaux et deux sociaux, pour chaque actif (tel qu'affiché à gauche). Les mêmes actifs peuvent contribuer à plusieurs piliers / ODD.
Les pourcentages indiqués représentent la part de valeurs du portefeuille (en poids) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises dont l'opinion est « Faible positive impact », « Impact positif fort » ou « Impact positif modéré » sur le pilier). Notre mesure de la contribution s'appuie à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services à impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur toute leur chaîne de valeur. * Pour plus d'information sur nos méthodologies, veuillez vous référer au site de Mirova : https://www.mirova.com/fr/recherche

1. Pour plus d'informations sur les limites méthodologiques de l'investissement ESG, veuillez consulter le glossaire.
Source : Natixis Investment Managers Operating Services sauf indication contraire
En raison d'une gestion dynamique, les caractéristiques des portefeuilles sont susceptibles de changer. Toute référence à des titres ou à des secteurs d'activité spécifiques ne doit pas être considérée comme une recommandation.

Thematics Europe Selection

Article 8

Rapport sur la durabilité du fonds au 30/10/2026

ANALYSE INTERNE MIROVA

En adoptant le Cadre d'Investissement Net Zero (NZIF 2.0), référentiel reconnu par les investisseurs institutionnels, Mirova démontre une approche structurée du climat en activant tous les leviers clés des investisseurs. Cette approche illustre comment les investissements contribuent efficacement à la décarbonation, en combinant le financement de solutions climatiques, l'identification d'émetteurs avec des plans de transition crédibles et l'engagement avec ceux qui n'ont pas encore établi un plan de transition défini.

ÉMISSIONS INDUITES ET ÉVITÉES (EN TCO2E/€M INVESTI)

Part des émetteurs de solutions climatiques* (en % de l'actif net)

Fonds : 32,1%

Indicateur de référence : 12,2%

**émetteurs dont 20% ou plus des ventes proviennent d'activités climatiques*

Mirova mesure la part de son portefeuille investie dans des solutions soutenant la transition. Mettre en évidence les émissions liées à ces solutions donne une vision plus fine de l'empreinte carbone du portefeuille, car les solutions climatiques proviennent souvent de secteurs à fortes émissions tels que l'industrie et l'énergie. Bien que les émissions puissent être plus élevées aujourd'hui, ces investissements contribuent à la décarbonation à long terme.

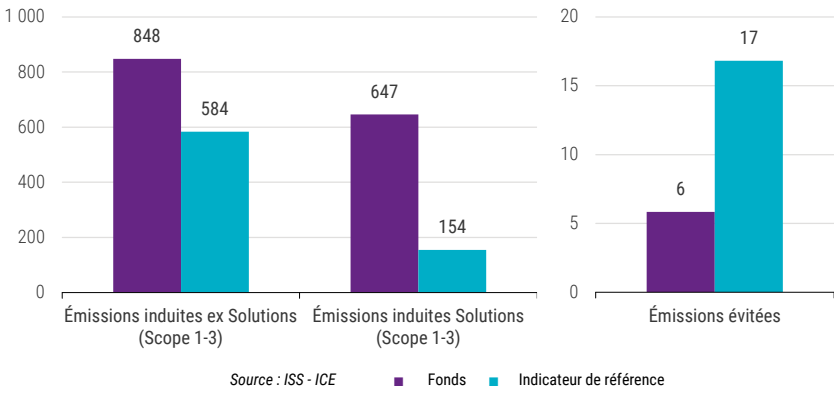

MATURITÉ DU PLAN DE TRANSITION (EN % DES ÉMETTEURS HORS SOLUTIONS CLIMATIQUES)

Part des émetteurs "alignés" ou "en cours d'alignement" (en % des émetteurs hors solutions climatiques)**

Fonds : 62,9%

Indicateur de référence : 55,5%

***émetteurs dont moins de 20% des ventes proviennent d'activités climatiques*

Ce graphique évalue la maturité du plan de transition pour les émetteurs du portefeuille qui ne fournissent pas des solutions climatiques. L'échelle d'alignement de NZIF définit cinq niveaux fondés sur l'ambition climatique des émetteurs, leurs objectifs, leur performance en matière d'émissions et leur stratégie de transition, allant de "non aligné" à "atteignant le Net Zero". À ce jour, aucun émetteur n'est qualifié comme "atteignant le Net Zero", tandis que les émetteurs "Alignés" et "En cours d'alignement" sont considérés comme ayant des plans de transition crédibles.

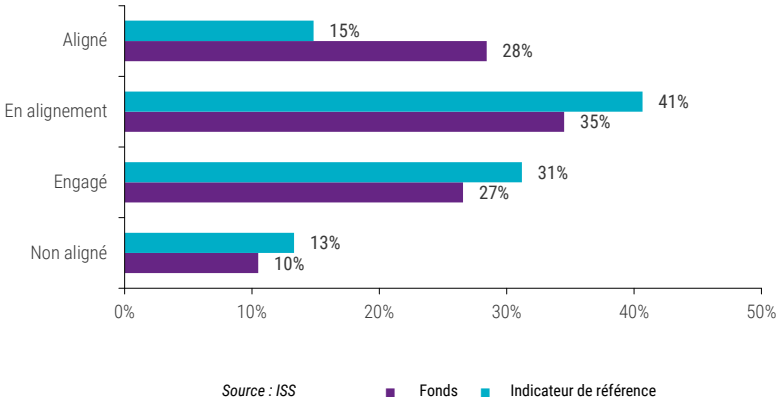

STATUT DE L'ENGAGEMENT CLIMATIQUE AU COURS DE L'ANNÉE DERNIÈRE

Part des émetteurs prioritaires* faisant l'objet d'un engagement**

60,4%

****émetteurs prioritaires = émetteurs à fort impact qui ne sont pas des fournisseurs de solutions, ne sont pas considérés comme étant en transition et contribuent à plus de 1% des émissions du fonds*

Le graphique indique le nombre d'engagements climatiques, ventilés par statut, et non le nombre d'émetteurs concernés. Un même émetteur peut faire l'objet de plusieurs engagements climatiques. Par conséquent, le nombre total de statuts d'engagement peut différer du nombre total d'émetteurs avec lesquels un engagement a été entrepris.

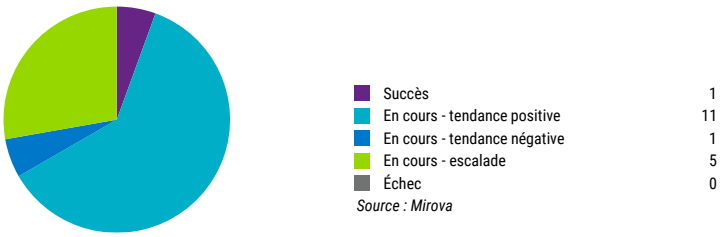

1.Net Zero Investment Framework (NZIF 2.0) : https://www.iigcc.org/net-zero-investment-framework

GLOSSAIRE

Émissions évitées
Les émissions évitées sont celles qu'une entreprise n'a pas émises grâce au déploiement d'une solution verte, en la comparant à un scénario de référence crédible représentant ce qui se serait produit en l'absence de cette solution. Mirova, aux côtés d'autres acteurs financiers, scientifiques et techniques, a coconstruit la plateforme AEP (Avoided Emissions Platform) qui s'appuie sur une base scientifique solide et modélise les facteurs d'émissions évitées afin de garantir cohérence, comparabilité et crédibilité des résultats. Le fournisseur de données ICE utilise ces facteurs d'émissions évitées afin de produire des émissions évitées en tCO2e, qui sont ensuite calculées au niveau des portefeuilles de Mirova.

Éco-activité
Les éco-activités contribuent directement ou indirectement à des objectifs environnementaux tels que l'économie circulaire, les économies d'énergie, les technologies et pratiques disruptives. Mirova a créé sa propre taxonomie d'éco-activités en s'appuyant sur un cadre reconnu comme les ODD des Nations Unies ou la taxonomie de l'UE.

Limites méthodologiques de l'investissement ESG
En utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif du Fonds concerné serait notamment de mieux gérer le risque de durabilité. Les critères ESG peuvent être générés à l'aide de modèles propriétaires du Gestionnaire délégué, de modèles et de données de tiers ou d'une combinaison des deux. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur ou de l'industrie dans lequel l'émetteur concerné opère. L'application de critères ESG au processus d'investissement peut conduire le Gestionnaire délégué à investir dans ou exclure des titres pour des raisons extra-financières, indépendamment des opportunités de marché qui existent. Les données ESG reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. Par conséquent, il existe un risque que le Gestionnaire délégué évalue de manière incorrecte un titre ou un émetteur, ce qui entraînerait l'inclusion ou l'exclusion incorrecte, directe ou indirecte, d'un titre dans le portefeuille d'un Fonds.

Alignement sur la taxonomie de l'UE
Les activités économiques éligibles au sens du règlement européen « Taxonomie » sont réputées alignées lorsqu'elles apportent une contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux, sans nuire ce faisant de façon significative aux autres objectifs et en respectant les garanties sociales minimales. Les pourcentages indiqués incluent les liquidités et se concentrent uniquement sur les recettes tirées des activités alignées.
L'alignement des activités économiques sur la taxonomie de l'UE est basé sur les recettes directement déclarées par les sociétés du portefeuille ou sur des données équivalentes recueillies ou estimées par des fournisseurs de données tiers sur la base d'informations accessibles au public.

ISS ESG
ISS ESG est un fournisseur de données ESG auprès duquel Mirova souscrit à un ensemble d'indicateurs, notamment relatifs à la mesure d'impact sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), aux émissions induites (reportées et estimées) des scopes 1,2 et 3 des sociétés et des projets financés par des obligations vertes ou encore à l'analyse de la maturité des plans de transition des entreprises.

SFDR / Article 9
Le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur financier (SFDR) vise à apporter une plus grande transparence en matière de responsabilité environnementale et sociale sur les marchés financiers, notamment en fournissant des informations concernant la durabilité des produits financiers (prise en compte des risques et des impacts négatifs en matière de durabilité). Ses objectifs sont de veiller à l'alignement des documents commerciaux avec les pratiques réelles en place, d'assurer la comparabilité des produits en ces termes et de flécher l'investissement privé vers des investissements plus responsables. La réglementation est applicable au niveau des entités (sociétés de gestion de portefeuille, sociétés d'investissement, conseillers financiers) ainsi qu'au niveau des produits. Les publications des entreprises et les documents précontractuels relatifs aux produits doivent être modifiés.
Dans un premier temps, le règlement SFDR exige que chaque produit soit classé en fonction de ses caractéristiques. La définition de chacune de ces catégories est la suivante :
- Article 6 : le produit n'a pas d'objectif de durabilité. Ce produit dénommé « article 6 » est un produit qui ne relève pas de la définition de l'article 8 ni de l'article 9.
- Article 8 : la communication relative au produit inclut des caractéristiques environnementales et sociales même si ce n'est pas son point central, ou le point central du processus d'investissement. Le produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance.
- Article 9 : le produit a un objectif de durabilité.

Investissement durable selon l'article 2 (17) du SFDR
« Investissement durable » désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, tel que mesuré, par exemple, par des indicateurs clés d'efficacité des ressources concernant la consommation d'énergie, les énergies renouvelables, les matières premières, l'eau et les terres, la production de déchets et les émissions de gaz à effet de serre, ou son impact sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à lutter contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou les communautés économiquement ou socialement défavorisées, à condition que ces investissements ne nuisent pas de manière significative à l'un de ces objectifs et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec les salariés, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies
Si la transition vers un développement plus durable a donné lieu à des interprétations différentes, tous les pays du monde ont adopté en 2015 un programme de développement durable présenté par les Nations Unitaires. Ce programme définit 17 objectifs de développement durable (ODD) pour l'année 2030, afin de répondre aux enjeux sociaux et environnementaux critiques.

Stratégie de conviction
Une stratégie de conviction est un portefeuille concentré composé d'un nombre limité d'actions considérées comme des investissements de haute qualité et bénéficiant d'une forte position concurrentielle.

Échelle de maturité des plans de transition climatique selon les Net Zero Investment Frameworks (NZIF) de l'IIGCC
- **Non aligné (Not Aligning)** : l'entreprise n'a pas défini d'objectif long terme à horizon 2050 cohérent avec la neutralité carbone mondiale, critère minimum requis pour l'alignement.
- **Engagé à s'aligner (Committed to Aligning)** : l'entreprise a défini un objectif long terme à horizon 2050 cohérent avec la neutralité carbone mondiale, mais ne satisfait pas encore d'autres critères requis, tels que des objectifs à court/moyen terme ou des publications d'informations adéquates.
- **En cours d'alignement (Aligning)** : en plus de satisfaire les critères « Engagé à s'aligner », l'entreprise remplit les critères intermédiaires suivants : objectifs de réduction des émissions à court et moyen terme, publication des émissions des scopes 1, 2 et du scope 3 matériel, et existence d'une stratégie de décarbonation. Elle montre des progrès vers l'alignement, mais n'a pas encore rempli l'ensemble des critères requis pour être considérée comme « alignée ».
- **Aligné (Aligned)** : en plus de satisfaire les critères « En cours d'alignement », l'entreprise démontre des performances en matière d'émissions cohérentes avec ses objectifs et, pour les émetteurs des secteurs à fort impact, dispose de dépenses d'investissement alignées avec la neutralité carbone.

NB : il existe un niveau de maturité supplémentaire, « Achieving Net Zero » (Atteindre la neutralité carbone), correspondant à la catégorie la plus élevée du NZIF, dans laquelle les entreprises démontrent une intensité nette zéro actuelle et un modèle d'affaires adapté pour maintenir cette performance dans le temps. Ce niveau n'a encore été atteint par aucun émetteur.

Définitions des statuts d'engagement (selon Mirova)
- **Succès** : tous les objectifs d'engagement définis pour ce thème ont été atteints.
- **En cours – tendance positive** : la majorité des objectifs d'engagement pour ce thème progressent positivement et sont en bonne voie.
- **En cours – tendance négatiVe** : la majorité des objectifs d'engagement pour ce thème progressent, mais font face à des difficultés ou des retards, indiquant une trajectoire moins favorable.
- **En cours - escalade** : au moins un objectif d'engagement pour ce thème rencontre des difficultés significatives et a déclenché un processus d'escalade.
- **Échec** : la majorité des objectifs d'engagement pour ce thème n'ont pas été atteints ou résolus.

Émetteurs à fort impact
Entreprises ou entités dont les activités ont une influence déterminante sur les trajectoires de décarbonation, en raison de l'importance de leurs émissions de gaz à effet de serre ou de leur positionnement dans des secteurs clés pour la transition énergétique. Cette catégorie intègre les secteurs à fort impact climatique identifiés par le standard réglementaire européen ESRS E1 (directive CSRD), correspondant aux sections A à H et L de la nomenclature NACE, et s'appuie également sur les travaux du Net Zero Investment Framework (NZIF 2.0) incluant certains sous-secteurs des sections J & K.

Source : Natixis Investment Managers Operating Services sauf indication contraire
En raison d'une gestion dynamique, les caractéristiques des portefeuilles sont susceptibles de changer. Toute référence à des titres ou à des secteurs d'activité spécifiques ne doit pas être considérée comme une recommandation.

Calcul des performances durant les périodes d'inactivité de la classe (si applicable)
Pour les périodes pendant lesquelles certaines catégories d'actions n'ont pas été souscrites ou n'ont pas encore été créées (les « catégories d'actions inactives »), la performance est imputée en fonction de la performance réelle de la catégorie d'actions du fonds que la société de gestion a déterminé avoir les caractéristiques les plus proches de celles de cette catégorie d'actions inactive et en l'ajustant sur la base de la différence des ratios de frais et, le cas échéant, en convertissant la valeur liquidative de la catégorie d'actions active dans la monnaie de cotation de la catégorie d'actions inactive. La performance présentée pour cette catégorie d'actions inactive est le résultat d'un calcul indicatif.

Croissance d'une somme de 10 000
Le graphique compare la croissance de 10 000 dans un fonds avec celle d'un indice. Les rendements totaux ne sont pas ajustés pour tenir compte des frais de vente ou des effets de l'impôt, mais ils sont ajustés pour tenir compte des frais courants réels du fonds et supposent le réinvestissement des dividendes et des plus-values. S'ils étaient ajustés, les frais de vente réduiraient la performance présentée. L'indice est portefeuille non géré de valeurs mobilières spécifiées et il ne peut pas faire l'objet d'un investissement direct. L'indice ne tient pas compte des dépenses initiales ni courantes. Le portefeuille d'un fonds peut différer considérablement des titres de l'indice. Cet indice est choisi par le gestionnaire du fonds.

Indicateurs de risque
Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).
Les indicateurs de risque sont calculés pour les fonds présentant un historique d'au moins trois ans.
L'écart-type est une mesure statistique de la volatilité des rendements du fonds.
Le Tracking Error représente l'écart type de la série des différences entre les rendements du portefeuille et les rendements de l'indice de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus la performance du fonds se rapproche de celle de l'indice.
Le ratio de Sharpe utilise l'écart-type et sur le rendement excédentaire afin de déterminer le rendement par unité de risque.
Le ratio d'information est la différence entre la performance moyenne du fonds et la performance de l'indice, divisée par le Tracking Error. Il mesure la capacité du gérant à générer de la performance par rapport à son indice de référence.
L'alpha mesure la différence entre les prévisions de performance du fonds et ses rendements réels, en fonction de son niveau de risque (mesuré par le bêta). L'alpha est souvent considéré comme un indicateur de la valeur ajoutée ou soustraite par le gérant d'un portefeuille
Le bêta évalue la sensibilité du fonds aux fluctuations du marché. Un portefeuille dont le bêta est supérieur à 1 est plus volatil que le marché, tandis qu'un portefeuille dont le bêta est inférieur à 1 est moins volatil que le marché.
R2 reflète le pourcentage des fluctuations d'un fonds découlant des fluctuations de son indice de référence, indiquant le degré de corrélation entre le fonds et l'indice. Ce coefficient permet également d'évaluer la probabilité que l'alpha et le bêta aient une importance statistique.

Notation et catégorie Morningstar
Notation et catégorie Morningstar © 2026 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations, données, analyses et opinions (« Informations ») contenues dans ce document (1) incluent des informations confidentielles et exclusives de Morningstar, (2) ne peuvent pas être copiées ou redistribuées, (3) ne constituent pas un conseil en investissement, (4) sont fournies uniquement à des fins d'information (5) ne sont pas garanties être exhaustives, exactes ou à jour et (6) sont tirées des données publiées du fonds à diverses dates. Les Informations vous sont fournies à vos propres risques. Morningstar n'est pas responsable des décisions de négoce, des dommages ou des autres pertes liées aux Informations ou à leur usage. Veuillez vérifier toutes les Informations avant de les utiliser et ne prenez pas de décision d'investissement autrement que sur le conseil d'un conseiller en investissement professionnel. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent augmenter comme diminuer. Les notations Morningstar s'appliquent aux fonds ayant un historique d'au moins 3 ans. Elles tiennent compte des commissions de souscription, du rendement sans risque et de l'écart type pour calculer pour chaque fond son ratio de rendement ajusté en fonction du risque (Morningstar Risk Adjust Return ou MRAR). Les fonds sont ensuite classés en ordre décroissant de MRAR : les 10 premiers pour cent reçoivent 5 étoiles, les 22,5 % suivants 4 étoiles, les 35 % suivants 3 étoiles, les 22,5 % suivants 2 étoiles, les derniers 10 % reçoivent 1 étoile. Les fonds sont classés dans 180 catégories européennes.

Indice de comparaison
La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Allocation d'actifs
Le décalage de trésorerie pour les dérivés représente le montant de trésorerie que le gestionnaire de portefeuille devrait emprunter s'il a une position acheteuse par le biais de dérivés et vice versa. Le poids des diverses classes d'actifs dans le portefeuille, y compris les « Autres » est présenté dans ce tableau. La rubrique « Autres » comprend les types de titres qui ne sont pas clairement classés dans les autres classes d'actifs, telles que les obligations convertibles et les actions privilégiées. Dans le tableau, l'allocation aux classes est indiquée pour les positions acheteuses, les positions vendeuses et les positions nettes (positions acheteuses nettes des positions vendeuses). Ces statistiques résument ce que les gestionnaires achètent et comment ils positionnent le portefeuille. Lorsque les positions vendeuses sont présentées dans ces statistiques du portefeuille, les investisseurs obtiennent une description plus robuste de l'exposition et du risque du portefeuille.

Frais : Les « Frais courants » sont définis comme étant la somme des Frais de gestion et des Frais d'administration payés tous les ans par chaque Compartiment, autres que les impôts (comme la « Taxe d'abonnement ») et les charges relatives à la création ou la liquidation d'un Compartiment ou d'une Classe d'actions. Les Frais courants ne dépasseront pas un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne de chaque Compartiment, comme indiqué dans la description de chaque Compartiment à la section « Caractéristiques ». Les Frais courants payés par chaque Classe d'actions, comme indiqué dans la description de chaque Compartiment, ne comprennent pas nécessairement toutes les charges relatives aux investissements de l'OPC (comme la Taxe d'abonnement, les frais de courtage et les charges relatives au remboursement de l'impôt à la source) qui sont payées par l'OPC. Sauf mention contraire dans la description d'un Compartiment, si les charges réelles annuelles payées par un Compartiment sont supérieures aux Frais courants applicables, la Société de gestion prendra en charge la différence et le revenu correspondant sera comptabilisé sous « Frais de la Société de gestion » dans le rapport annuel audité de l'OPC. Si les charges réelles annuelles payées par chaque Compartiment sont inférieures aux Frais courants applicables, la Société de gestion conservera la différence et les charges correspondantes seront comptabilisées sous « Frais de la Société de gestion » dans le rapport annuel audité de l'OPC.

Statistiques sur le portefeuille d'actions (si applicable)
Les éléments de données ci-dessous sont une moyenne pondérée des participations détenues dans le portefeuille. Le ratio cours/bénéfice est la moyenne pondérée des ratios cours/bénéfice des actions dans le portefeuille sous-jacent du fonds. Le ratio cours/bénéfice d'une action est calculé en divisant le cours actuel de l'action par le bénéfice par action des 12 derniers mois. Le ratio cours/flux de trésorerie est la moyenne pondérée des ratios cours/flux de trésorerie des actions dans le portefeuille d'un fonds. Le ratio cours/flux de trésorerie montre la capacité d'une entreprise à générer de la trésorerie et constitue une mesure de la liquidité et de la solvabilité. Le ratio cours/valeur comptable est la moyenne pondérée des ratios cours/valeur comptable des actions dans le portefeuille sous-jacent du fonds. Le ratio cours/valeur comptable d'une entreprise est calculé en divisant le cours de son action par la valeur comptable par action de l'entreprise. Les actions ayant une valeur comptable négative sont exclues de ce calcul. Le rendement du dividende est le taux de rendement d'un investissement exprimé en pour cent. Le rendement est calculé en divisant le montant que vous recevez annuellement en dividendes ou en intérêts par le montant que vous avez dépensé pour acheter l'investissement.

Statistiques sur le portefeuille d'obligations (si applicable)
Les éléments de données ci-dessous sont une moyenne pondérée des titres à revenu fixe détenus dans le portefeuille. La duration mesure la sensibilité du cours d'un titre à revenu fixe aux variations des taux d'intérêt. L'échéance moyenne est la moyenne pondérée de toutes les échéances des obligations dans un portefeuille, calculée en pondérant chaque date d'échéance par la valeur de marché du titre. La duration modifiée est inversement liée au pourcentage de variation du cours sur une moyenne pour une variation spécifique du rendement. Le coupon moyen correspond au coupon individuel de chaque obligation en portefeuille, pondéré par leur montant nominal. Le coupon moyen est calculé uniquement sur les obligations à taux fixe. Le taux de rendement actuariel (Yield To Maturity) reflète le rendement total d'une obligation si l'obligation est détenue jusqu'à l'échéance, en prenant pour hypothèse que tous les paiements sont réinvestis au même taux. Cet indicateur peut être calculé au niveau du portefeuille en pondérant le taux de rendement actuariel de chaque obligation par sa valeur de marché.

Labels
Label ISR Créé début 2016 par le Ministère des Finances et des Comptes publics avec l'appui des professionnels de la Gestion d'Actifs, le label vise à favoriser la visibilité de la gestion ISR (Investissement Socialement Responsable) par les épargnants. Il permet aux investisseurs d'identifier aisément des produits d'investissement qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement. Un fonds qui reçoit le label ISR doit répondre à de nombreuses exigences : - une transparence vis-à-vis des investisseurs (objectifs, analyses, processus, inventaires...), - une sélection en portefeuille fondée sur des critères ESG prouvés, - des techniques de gestion en adéquation avec une philosophie de gestion long terme, - une politique de vote et d'engagement cohérente, - des impacts positifs mesurés. Plus d'informations sur www.lelabelisr.fr

Risques spécifiques
Risque de perte en capital : la valeur liquidative est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée.
Risque de contrepartie : le fonds utilise des contrats financiers de gré à gré, et/ou a recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties, exposent potentiellement le fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.
Risque de crédit : (baisse de la valeur liquidative de l'OPC liée à un accroissement des écarts de rendements des émissions privées en portefeuille, voire à un défaut sur une émission), dans la mesure où certaines stratégies de gestion alternatives (arbitrage de taux, distressed securities, arbitrage de convertibles, global macro notamment) peuvent être exposées au crédit. Les accroissements des écarts de rendements des émissions privées en portefeuille, voire un défaut sur une émission peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.
Risque lié aux titres des pays émergents : les titres de ces pays peuvent être difficilement négociables ou même ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires ; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut entraîner des dérogations au fonctionnement normal du fonds conformément au règlement du Fonds et si l'intérêt des investisseurs le commande. En outre, les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.
Risque actions : les actions sont volatiles et peuvent fortement baisser en réaction à la conjoncture du marché et aux conditions économiques.
Taux de change : certains fonds sont investis dans des monnaies autres que leur monnaie de référence. Les variations des taux de change des devises étrangères affecteront la valeur des titres détenus par ces Compartiments. Pour les catégories d'actions non couvertes libellées dans des devises différentes de celle du fonds, les fluctuations des taux de change peuvent générer une volatilité supplémentaire au niveau de la catégorie d'actions.
Risque de taux : dans la mesure où certaines stratégies de gestion alternatives (arbitrage de taux, fonds de futures, global macro notamment) peuvent s'exposer positivement ou négativement sur les taux. Ces expositions, en fonction des variations des marchés de taux, peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Ce risque est cependant limité par le recours à des stratégies décorrélées des principaux marchés de taux.
Risque petites et moyennes capitalisations : il se caractérise par deux risques principaux : d'une part : un risque de liquidité sur les titres, du fait de la faible profondeur de marché lié à la faible capitalisation de ces sociétés. De fait, les achats/ventes peuvent ne pas être réalisés au meilleur prix dans les délais habituels ; d'autre part : les obligations de communications financières peuvent être moins nombreuses pour les sociétés de petites et moyennes capitalisations que pour les sociétés de grandes capitalisations. Ceci peut avoir un impact sur les analyses menées sur ces titres. La réalisation de ces risques peut entrainer une baisse de la valeur liquidative.
Risque lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et à la gestion des garanties financières : les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont susceptibles de créer des risques pour le Fonds tels que le risque de contrepartie défini ci-dessus. La gestion des garanties est susceptible de créer des risques pour le Fonds tels le risque de liquidité (c'est-à-dire le risque qu'un titre reçu en garantie ne soit pas suffisamment liquide et ne puisse pas être vendu rapidement en cas de défaut de la contrepartie), et, le cas échéant, les risques liés à la réutilisation des 12 garanties en espèces (c'est-à-dire principalement le risque que le Fonds ne puissent pas rembourser la contrepartie).
Valeurs immobilières et REIT : certains Fonds peuvent investir en actions émises par des sociétés du secteur de l'immobilier ou en valeurs négociées en bourse de sociétés de placement immobilier à capital fixe (« SCPI », ou « REIT » en anglais). Les REIT sont des sociétés dont le but est d'acquérir et/ou de promouvoir des biens immobiliers sur un horizon d'investissement à long terme. La majorité de leurs actifs sont investis directement dans l'immobilier et leurs revenus proviennent principalement des loyers.
Risque de durabilité : ce Fonds est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088, par un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Pour plus d'informations sur le dispositif d'intégration du risque de durabilité veuillez vous référer au site internet de la Société de gestion et du gérant financier.
Veuillez vous référer au prospectus complet pour plus de détails sur les risques.

Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société par actions simplifiée (SAS) immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social : 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.
Ce document est fourni à titre informatif aux prestataires de services d'investissement et à leurs clients, aux autres clients professionnels ainsi qu'aux investisseurs qualifiés ou institutionnels. Lorsque la réglementation locale l'exige, ce document n'est fourni qu'à la demande écrite de ces investisseurs. Il incombe à chaque prestataire de services d'investissement de veiller à ce que l'offre ou la vente de parts de fonds, ou de services d'investissement fournis par des tiers, à ses clients soit conforme au droit national applicable.
Veuillez lire attentivement le prospectus et le document d'informations clés, ou les documents d'offre équivalents, avant d'investir. Si le fonds est enregistré dans votre juridiction, ces documents sont également disponibles gratuitement et dans la langue officielle du pays d'enregistrement sur le site de Natixis Investment Managers (im.natixis.com/intl/intl-fund-documents). Le fonds ne peut être proposé ni vendu aux États-Unis, ni à des citoyens ou résidents américains.

Natixis Investment Managers International ou ses sociétés affiliées peuvent percevoir ou verser des commissions ou des rétrocessions au titre du fonds. Le traitement fiscal lié à la détention, à l'acquisition ou à la cession d'actions ou de parts du fonds dépend de la situation fiscale de chaque investisseur et peut être amené à évoluer. Pour toute question, veuillez vous adresser à votre conseiller financier.

Pour obtenir un résumé des droits des investisseurs dans la langue officielle de votre juridiction, veuillez consulter la rubrique « Documentation juridique » du site web (im.natixis.com/intl/intl-fund-documents).

Dans l'UE : Fourni par Natixis Investment Managers International ou l'une de ses succursales répertoriées ci-dessous. Natixis Investment Managers International est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP 90-009 et une société par actions simplifiée (SAS) immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social : 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris. Allemagne : Natixis Investment Managers International, Zweigniederlassung Deutschland (numéro d'immatriculation : HRB 129507). Siège social : Senckenberganlage 21, 60325 Francfort-sur-le-Main. Italie : Natixis Investment Managers International Succursale Italiana (numéro d'immatriculation : MI-2637562). Siège social : Via Adalberto Catena, 4, 20121 Milan, Italie. Pays-Bas : Natixis Investment Managers International, Dutch Branch (numéro d'immatriculation : 000050438298). Siège social : Amsterdam WTC, Zuidplein 36, WTC, Tower 1, 4e étage, 1077XV Amsterdam, Pays-Bas. Espagne : Natixis Investment Managers International S.A., Sucursal en España (numéro d'immatriculation : NIF W0232616C). Siège social : Serrano n° 90, 6e étage, 28006 Madrid, Espagne. Luxembourg : Natixis Investment Managers International, Luxembourg Branch (numéro d'immatriculation : B283713). Siège social : 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Belgique : Natixis Investment Managers International, Belgian Branch (numéro d'immatriculation : 1006.931.462). Bisschoffsheimlaan 15 Bus 100/037, 1000 Bruxelles, Belgique.

La présente communication constitue une publicité pour le Fonds au sens de la loi fédérale suisse sur les services financiers (« LSFin »). Le représentant et l'agent payeur du Fonds en Suisse sont CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Zurich, Uraniastrasse 28, 8001 Zurich, Suisse. Des exemplaires du prospectus, des statuts, des documents d'informations clés ainsi que des rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

Dans les îles Britanniques : Fourni par Natixis Investment Managers UK Limited, agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni (numéro de référence FCA : 190258). Siège social : Natixis Investment Managers UK Limited, Level 4, Cannon Bridge House, 25 Dowgate Hill, London, EC4R 2YA. Lorsque la réglementation le permet, ce document est destiné à être distribué aux personnes décrites ci-après : au Royaume-Uni, il est destiné à être communiqué aux professionnels de l'investissement et aux investisseurs professionnels, et/ou à leur être adressé ; en Irlande, il est destiné à être communiqué uniquement aux investisseurs professionnels, et/ou à leur être adressé ; à Guernesey, il est destiné à être communiqué uniquement aux prestataires de services financiers titulaires d'une licence délivrée par la Guernsey Financial Services Commission, et/ou à leur être adressé ; à Jersey, il est destiné à être communiqué uniquement aux investisseurs professionnels, et/ou à leur être adressé ; sur l'île de Man, il est destiné à être communiqué uniquement aux prestataires de services financiers titulaires d'une licence délivrée par la Isle of Man Financial Services Authority, ou aux assureurs agréés en vertu de l'article 8 de l'Insurance Act 2008, et/ou à leur être adressé.

Dans le DIFC : Fourni dans le district financier du DIFC et depuis celui-ci par Natixis Investment Managers Middle East (DIFC Branch), société réglementée par la DFSA. Les produits ou services financiers concernés sont uniquement accessibles aux personnes disposant d'une expérience et de connaissances financières suffisantes pour participer aux marchés financiers au sein du DIFC et répondant à la définition de clients professionnels ou de contreparties de marché établie par la DFSA. Aucune autre personne ne doit se fonder sur ce document. Siège social : Unit L10-02, Level 10, ICD Brookfield Place, DIFC, PO Box 506752, Dubaï, Émirats arabes unis.

À Taïwan : Fourni par Natixis Investment Managers Securities Investment Consulting (Taipei) Co., Ltd., une société de conseil en investissement en valeurs mobilières réglementée par la Commission de surveillance financière de la République de Chine. Adresse enregistrée : 34F., No. 68, Sec. 5, Zhongxiao East Road, Xinyi Dist., Taipei City 11065, Taïwan (République de Chine), numéro d'agrément : 2020 FSC SICE No. 025, tél. : +886 2 8789 2788.

À Singapour : Fourni à titre informatif uniquement aux distributeurs et aux investisseurs qualifiés par Natixis Investment Managers Singapore Limited (NIM Singapore), dont les bureaux sont situés au 5 Shenton Way, #22-05/06, UIC Building, Singapore 068808 (numéro d'immatriculation de la société : 199801044D). NIM Singapore est réglementée par l'Autorité monétaire de Singapour et détient une licence de services sur les marchés de capitaux l'autorisant à exercer des activités de gestion de fonds ; elle bénéficie également d'une exemption en tant que conseiller financier. Les divisions Mirova (numéro d'enregistrement commercial : 53431077W) et Ostrum (numéro d'enregistrement commercial : 53463468X) font partie de NIM Singapore et ne constituent pas des entités juridiques distinctes. Cette publicité ou publication n'a pas été examinée par l'Autorité monétaire de Singapour.

À Hong Kong : Fourni par Natixis Investment Managers Hong Kong Limited à titre informatif uniquement aux investisseurs professionnels.

En Australie : Fourni par Natixis Investment Managers Australia Pty Limited (ABN 60 088 786 289) (numéro de licence de services financiers australiens : 246830). Ce document est destiné uniquement à l'information générale des conseillers financiers et des clients professionnels.

En Nouvelle-Zélande : Ce document est destiné uniquement à l'information générale des investisseurs wholesale en Nouvelle-Zélande et ne constitue pas un conseil financier. Il ne s'agit pas d'une offre réglementée au sens de la loi de 2013 sur la conduite des marchés financiers (Financial Markets Conduct Act 2013, FMCA) et il est uniquement accessible aux investisseurs néo-zélandais ayant certifié qu'ils remplissent les critères prévus par la FMCA pour être considérés comme des investisseurs wholesale. Natixis Investment Managers Australia Pty Limited n'est pas un prestataire de services financiers enregistré en Nouvelle-Zélande.

En Corée : Fourni à titre informatif uniquement aux distributeurs et aux investisseurs qualifiés par Natixis Investment Managers Korea Limited, enregistrée auprès de la Commission des services financiers pour exercer des activités générales de gestion de placements collectifs privés.

En Amérique latine : Fourni par Natixis Investment Managers International.

En Colombie : Fourni par Natixis Investment Managers International Oficina de Representación (Colombia) aux clients professionnels, à titre informatif uniquement et dans les limites autorisées par le décret 2555 de 2010. Les produits, services ou investissements mentionnés dans le présent document sont proposés exclusivement en dehors de la Colombie. Ce document ne constitue pas une offre publique en Colombie et s'adresse à moins de 100 investisseurs spécifiquement identifiés.

In Chile : Esta oferta privada se inicia el día de la fecha de la presente comunicación. La presente oferta se acoge a la Norma de Carácter General N° 336 de la Superintendencia de Valores y Seguros de Chile. La presente oferta versa sobre valores no inscritos en el Registro de Valores o en el Registro de Valores Extranjeros que lleva la Superintendencia de Valores y Seguros, por lo que los valores sobre los cuales ésta versa, no están sujetos a su fiscalización. Que por tratarse de valores no inscritos, no existe la obligación por parte del emisor de entregar en Chile información pública respecto de estos valores. Estos valores no podrán ser objeto de oferta pública mientras no sean inscritos en el Registro de Valores correspondiente.

Au Mexique : Fourni par Natixis IM Mexico, S. de R.L. de C.V., qui n'est ni une entité financière réglementée, ni un intermédiaire en valeurs mobilières, ni un gestionnaire d'investissement au sens de la loi mexicaine sur le marché des valeurs mobilières (Ley del Mercado de Valores), et qui n'est enregistrée ni auprès de la Commission nationale bancaire et des valeurs mobilières (Comisión Nacional Bancaria y de Valores, CNBV), ni auprès d'une autre autorité mexicaine. Les produits, services ou investissements mentionnés dans le présent document qui nécessitent une autorisation ou une licence sont proposés exclusivement en dehors du Mexique. Bien que les parts de certains ETF puissent être cotées au Sistema Internacional de Cotizaciones (SIC), cette cotation ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières au Mexique ; par conséquent, l'exactitude des présentes informations n'a pas été vérifiée par la CNBV. Natixis Investment Managers est une entité constituée conformément au droit français et n'est agréée ni enregistrée auprès de la CNBV ou d'une autre autorité mexicaine. Toute référence dans le présent document aux « Investment Managers » désigne Natixis Investment Managers et/ou l'une de ses filiales de gestion d'investissement, qui ne sont pas non plus agréées ni enregistrées auprès de la CNBV ou d'une autre autorité mexicaine.

En Uruguay : Fourni par Natixis IM Uruguay S.A. Adresse : San Lucar 1491, Montevideo, Uruguay, CP 11500. La vente ou l'offre de toute part d'un fonds constitue un placement privé au sens de l'article 2 de la loi uruguayenne n° 18.627.

Au Brésil : Fourni à titre informatif uniquement à un professionnel de l'investissement spécifiquement identifié par Natixis Investment Managers International. Cette communication ne peut être distribuée à une autre personne que son destinataire identifié. En outre, elle ne doit pas être interprétée comme une offre publique de valeurs mobilières ou d'instruments financiers connexes. Natixis Investment Managers International est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP 90-009 et une société par actions simplifiée (SAS) immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social : 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Aux États-Unis : Fourni par Natixis Distribution, LLC, 888 Boylston St., Boston, MA 02199, aux conseillers financiers américains qui travaillent avec des investisseurs qui ne sont pas des « U.S. Persons » (au sens donné à ce terme par la Regulation S prise en application du Securities Act de 1933) ou avec des personnes se trouvant autrement aux États-Unis. Ce document ne peut pas être redistribué à des « U.S. Persons » ni à des personnes se trouvant aux États-Unis. Natixis Investment Managers regroupe l'ensemble des entités de gestion d'investissement et de distribution affiliées à Natixis Distribution, LLC et à Natixis Investment Managers International.

Les entités référencées ci-dessus sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, société de portefeuille constituée d'une variété d'entités spécialisées dans la gestion et la distribution d'investissements dans le monde. Les filiales de gestion de Natixis Investment Managers n'exercent des activités réglementées que dans et à partir des juridictions dans lesquelles elles sont agréées ou détentrices d'une licence. Leurs services et les produits qu'elles gèrent ne sont pas offerts à tous les investisseurs dans toutes les juridictions.

Bien que Natixis Investment Managers estime fiables les informations fournies dans le présent document, y compris celles provenant de sources tierces, elle ne garantit ni leur exactitude, ni leur pertinence, ni leur exhaustivité.

Le présent document peut faire référence à des droits d'auteur, des indices et des marques qui ne sont pas nécessairement enregistrés dans toutes les juridictions. Les droits enregistrés de tiers sont la propriété de leurs détenteurs respectifs et ne sont affiliés ni à Natixis Investment Managers ni à aucune de ses sociétés liées ou affiliées. Ces détenteurs tiers ne parrainent, n'approuvent ni ne participent à la fourniture de services, de fonds ou d'autres produits financiers de Natixis Investment Managers.

L'information sur l'indice contenue dans le présent document provient de tiers et est fournie « telle quelle ». Toute utilisation de ces informations relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Chacune des entités tierces impliquées dans la compilation, le calcul ou la création d'informations sur les indices, exclut toute responsabilité (y compris, sans limitation, toute garantie d'originalité, précision, intégralité, actualité, non contrefaçon, qualité marchande et adaptation à un usage particulier) quant à ces informations.
La mise à disposition de ce document et/ou la référence à des titres, secteurs ou marchés spécifiques dans ce document ne constitue pas un conseil en investissement, une recommandation ou une offre d'achat ou de vente de tout titre, ou une offre pour une quelconque activité financière réglementée. Il est conseillé aux investisseurs d'examiner attentivement les objectifs, les risques et les coûts de tout investissement avant d'investir. Les analyses, les opinions et certains des thèmes et processus d'investissement qui sont mentionnés aux présentes reflètent les opinions de la(des) personne(s) concernées à la date indiquée. Ils sont, ainsi que les avoirs en portefeuille et les caractéristiques indiquées, susceptibles d'être modifiés et ne sauraient être interprétés comme ayant une quelconque valeur contractuelle. Rien ne garantit que les événements se dérouleront comme le prévoit le présent document. Les analyses et opinions exprimées par des tierces parties externes sont indépendantes et ne reflètent pas nécessairement celles de Natixis Investment Managers. La communication d'informations relatives aux performances passées ne garantit pas les performances futures.

Le présent document ne peut être redistribué, publié ni reproduit en tout ou en partie.

Tous les montants cités sont libellés en EUR, sauf mention contraire.

Natixis Investment Managers peut décider de cesser la commercialisation de ce fonds conformément à la législation applicable.